RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi







RAPPORT PROVISOIRE

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

JUILLET 2024







5° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023 (RGPH-5, 2023)

RAPPORT PROVISOIRE

CHAPITRE XI: PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Juillet 2024



Directeur général, Directeur de publication : Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques démographiques et sociales

Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales

Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion

Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines

Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation

Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE,

Pierre NDIAYE)

Agent Comptable (AC)

Directeur à l'Action régionale

Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023

Atoumane FALL

Mamadou Ngalgou KANE

Oumar FALL

Hawa SAMBA

Momath CISSE

Idrissa DIAGNE

Papa Amadou Moustapha NIANG

Jean Rodrigue MALOU

Jean Pierre Diamane BAHOUM

Coordination technique nationale Abdou DIOUF

Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)

Jean Pierre Diamane BAHOUM Coordonnateur Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023 Papa Ibrahima Sylmang SENE

Conseiller technique du CTCE

Atoumane FALL Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité

Chef section conception, analyse et projections démographiques Ndeye Lala TRAVARE

Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain Papa Mabeye DIOP Bourama MANE Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données

> Awa DIOP Chef section sensibilisation et communication

Aliou SEYE Chef section ressources humaines

Jean Rodrigue MALOU Chef section coordination des activités régionales

> Babacar SEYE Chef section finances et comptabilité

Penda AMAR Chef section administration et logistique

El Hadji Malick GUEYE Chef de section documentation, diffusion et archivage

Moussa NDOYE Chef section contrôle de gestion

Fatou DIOUF Chef section marché

El Hadji Amara DOUMBOUYA Chef section audit interne

Seydou DIENG Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Abdou DIOUF Direction technique

Jean Pierre Diamane BAHOUM Coordination technique

Papa Ibrahima Sylmang SENE Conseiller technique

> Mbaye FAYE Membre

El Hadii Oumar SENGHOR Membre

> Macoumba DIOUF Membre

Alain François DIATTA Membre

> Awa DIOP Membre

Ndeve Lala TRAVARE Membre

Membre Papa Mabeye DIOP

Membre

Jean Rodrigue MALOU

El Hadji Malick GUEYE Membre

Fodé DIEDHIOU

Membre

Analystes du chapitre

Samba DIOP

Statisticien

Maguette SARR

Démographe

Mbène LO

Statisticienne



SOMMAIRE

CHAPITRE XI : PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
RESUME EXECUTIF	VII
PRINCIPAUX INDICATEURS	VIII
INTRODUCTION	Х
XI.1. DEFINITION CONCEPTUELLE, MESURE DU HANDICAP ET QUALITE DES DONNEES	12
XI.1.1. DEFINITION CONCEPTUELLE DU HANDICAP	12
XI.1.2. DEFINITION DE LA PREVALENCE	13
XI.1.3. MESURE DU HANDICAP	14
XI.1.4. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES	15
XI.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION VIVANT AVEC UN HANDICAP	16
XI.2.1. VOLUME ET STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES TYPES DE HANDICAP	16
XI.2.1.1. Prévalence des types de handicap au niveau national	16
XI.2.1.2. Prévalence du handicap par domaine fonctionnel et structure par âge et par sexe	16
XI.2.1.3. Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe	18
XI.2.1.4. Prévalence par région selon le type de handicap	19
XI.2.2. RAPPORT DE MASCULINITE ET PYRAMIDE DES AGES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	21
XI.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDIO	CAP22
XI.3.1. SITUATION MATRIMONIALE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	22
XI.3.2. TYPOLOGIE DES MENAGES AYANT UNE PERSONNE VIVANT AVEC UN HANDICAP	23
XI.4. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	23
XI.4.1. Frequentation scolaire et alphabetisation des personnes vivant avec un handicap	23
XI.4.2. NIVEAU D'INSTRUCTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	25
XI.4.3. FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	25
XI.4.4. SITUATION PAR RAPPORT A L'OCCUPATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	25
XI.4.5. SITUATION DANS L'OCCUPATION PRINCIPALE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	26
XI.4.6. Branche d'activites des personnes vivant avec un handicap	27
XI.4.7. PROFESSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP	28
XI.4.8. STATUT SOCIOECONOMIQUE DES MENAGES AYANT UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	29
XI.5. PREVALENCE DU HANDICAP SELON LA NATIONALITE	29
CONCLUSION	30



Liste des tableaux

Tableau XI-1 : Examen de la qualité des variables à travaux les taux de non-réponse	15
Il ressort du tableau XI-2 que la prévalence globale des personnes ayant des difficultés visuelles (3,9%) et cell	le
des personnes qui ont problèmes de mobilité (3,7%) sont plus élevés au niveau national. Cette situation est	
valable quelle que soit la tranche d'âge considérée.	16
Tableau XI-3 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le groupe	-
d'âge	16
Tableau XI-4 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le sexe	17
Tableau XI-5 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le milieu d	le
résidence	18
Tableau XI-6 : Prévalence du handicap (%) par région selon le type de handicap	20
Tableau XI-7 : Prévalence du handicap (%) par état matrimonial selon le sexe	22
Tableau XI-8 : Répartition de la prévalence du handicap par type de ménage selon le sexe	23
Tableau XI-9 : Prévalence du handicap (%) par niveau d'instruction selon le sexe	25
Tableau XI-10 : Prévalence du handicap (%) par type de formation professionnelle selon le sexe	25
Tableau XI-11 : Prévalence du handicap (%) par situation par rapport à l'occupation selon le sexe	26
Tableau XI-12 : Prévalence du handicap (%) par situation dans l'occupation principale selon le sexe	26
Tableau XI-13 : Prévalence du handicap (%) par branche d'activités selon le sexe	27
Tableau XI-14 : Prévalence du handicap (%) par statut socioéconomique du ménage selon le sexe	29





Résumé exécutif

En 2023, le taux de prévalence est évalué à 7,3% au niveau national. Il est en légère hausse par rapport à 2013 où il était ressorti à 5,9%, ce qui signifie que 73 sénégalais sur 1000 souffrent d'un handicap. La répartition selon le milieu de résidence révèle que le taux de prévalence du handicap est quasi identique quel que soit le milieu (7,27% pour le milieu rural contre 7,30% pour le milieu urbain). Cependant, en valeur absolue, les effectifs sont plus importants en milieu urbain (677 771) qu'en milieu rural (577 824). Par ailleurs, la répartition par sexe montre que le handicap est plus présent chez les femmes (7,76%) que chez les hommes (6,68%) avec un rapport de masculinité de 87%.

Il ressort également qu'au niveau national, les difficultés à voir (3,9%) et à marcher (3,3%) sont les handicaps les plus répandus. A l'opposé, les difficultés à entendre (1,6%), les difficultés à se souvenir ou à se concentrer (1,5%), les difficultés à prendre soin de soi (1,2%) et les difficultés à communiquer (1,1%) sont observées dans une faible partie de la population.

Au niveau régional, les régions de Ziguinchor et de Saint-Louis enregistrent les taux de prévalence les plus élevés avec respectivement 9,8% et 9,7% de personnes vivant avec un handicap. En revanche, les régions de Tambacounda et de Kédougou enregistrent les taux de prévalence les plus faibles environ 6%.



Principaux indicateurs

Intitulé de l'indicateur Niveau de l'indicateur							
Personnes en situation de handicap	Urbain	Rural	National				
Prévalence totale du handicap (%)	7,26	7,31	7,3				
Homme	6,63	7,00	6,80				
Femme	7,88	7,61	7,76				
Moins de 15 ans	3,00	3,47	3,24				
15-24 ans	4,40	4,88	4,62				
25-34 ans	4,90	5,92	5,31				
35-64 ans	12,03	13,80	12,73				
65 ans et plus	36,58	36,27	36,44				
Prévalence du handicap visuel (%)	4,16	3,51	3,87				
Homme	3,85	3,42	3,65				
Femme	4,46	3,61	4,08				
Moins de 15 ans	1,47	1,48	1,47				
15-24 ans	2,16	1,82	2,01				
25-34 ans	2,34	2,19	2,28				
35-64 ans	7,21	6,87	7,08				
65 ans et plus	24,81	23,63	24,30				
Prévalence du handicap auditif (%)	1,36	1,96	1,63				
Homme	1,24	1,86	1,53				
Femme	1,47	2,06	1,74				
Moins de 15 ans	0,74	1,14	0,95				
15-24 ans	0,80	1,26	1,00				
25-34 ans	0,86	1,44	1,09				
35-64 ans	1,63	2,92	2,14				
65 ans et plus	9,52	12,14	10,64				
Prévalence du handicap lié à la mobilité (%)	3,05	3,67	3,33				
Homme	2,49	3,31	2,87				
Femme	3,59	4,04	3,79				
Moins de 15 ans	0,95	1,33	1,15				
15-24 ans	1,47	2,18	1,78				
25-34 ans	1,79	2,81	2,19				
35-64 ans	5,01	7,34	5,93				
65 ans et plus	21,07	22,92	21,86				
Prévalence du handicap cognitif (%)	1,26	1,76	1,49				
Homme	1,18	1,70	1,42				
Femme	1,35	1,82	1,56				
Moins de 15 ans	0,64	0,94	0,80				
15-24 ans	0,91	1,43	1,14				
25-34 ans	0,96	1,58	1,21				
35-64 ans	1,53	2,64	1,97				
65 ans et plus	7,59	9,07	8,22				
Prévalence du handicap lié à l'incapacité de	·						
prendre en charge (%)	1,05	1,38	1,20				
Homme	0,98	1,33	1,14				
Femme	1,11	1,43	1,25				
Moins de 15 ans	0,31	0,45	0,39				
15-24 ans	0,84	1,35	1,07				
25-34 ans	0,88	1,43	1,10				
35-64 ans	1,31	2,13	1,64				
65 ans et plus	6,88	8,08	7,39				



Intitulé de l'indicateur	icateur Niveau de l'indicateur			
Prévalence du handicap lié aux difficultés de communiquer (%)	0,93	1,34	1,12	
Homme	0,92	1,35	1,12	
Femme	0,95	1,33	1,12	
Moins de 15 ans	0,63	0,94	0,79	
15-24 ans	0,83	1,31	1,04	
25-34 ans	0,83	1,31	1,02	
35-64 ans	1,03	1,65	1,28	
65 ans et plus	3,71	4,61	4,10	

INTRODUCTION

Les objectifs de développement durable (ODD) incluent le handicap dans les priorités concernant l'éducation, l'emploi, l'inclusion sociale, économique et politique ainsi que les villes sécuritaires et accessibles. Ainsi, pour une prise en compte efficiente des personnes vivant en situation de handicap, l'Etat du Sénégal a tenu, à la date du 30 octobre 2001, un conseil interministériel qui avait recommandé l'élaboration d'une loi d'orientation sociale devant servir de cadre à une politique publique en faveur de cette couche de la population particulièrement vulnérable. En ce sens, la loi d'orientation sociale n° 2010-15 du 6 juillet 2010 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées a été promulguée.

L'élaboration d'une telle loi est également une très forte revendication des associations regroupant des personnes handicapées et des institutions qui s'investissent dans la défense et la promotion de leurs droits. Cette loi apporte donc une réponse à cette demande sociale.

Elle s'articule autour de trois axes majeurs à s'avoir la réadaptation, la mobilisation de ressources et l'encadrement. De façon plus détaillée, elle aborde les points suivants :

- la lutte contre la discrimination et la garantie de l'égalité des chances ;
- Ia garantie par l'Etat des soins médicaux nécessaires à la santé physique et mentale ;
- l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi ;
- l'accessibilité, l'habitat, le cadre de vie, le transport, la communication et l'accès à la terre :
- le droit aux sports et aux loisirs, l'art et la culture ;
- l'organisation des personnes handicapées ;
- les dispositions diverses et finales ;
- l'accès à la carte d'égalité des chances ;
- la célébration chaque année au Sénégal de la semaine des personnes handicapées au mois de décembre.

L'objectif de ce chapitre est d'analyser à la lumière des données fournies par le recensement la situation démographique et socio-économique des personnes vivant avec un handicap. Il convient de noter que la mesure du handicap reste difficile. En effet, la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (ICF, selon l'acronyme anglais) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) stipule que le fait de demander « Avez-vous un handicap » ne suffit pas à l'identifier car selon l'ICF ce type de question donne lieu à des interprétations différentes selon les cultures et rend difficile la comparaison des niveaux de handicap entre les pays. Par soucis de comparaison des indicateurs, dans le cadre de ce recensement, la méthodologie qui est adoptée est celle définie par le Washington Groupe et qui est conforme aux exigences de l'ICF. Il s'agit d'évaluer le handicap à travers des questions portant sur six (6) domaines fonctionnels : la vue, l'audition, la marche, la cognition, les soins personnels et la communication.

Le statut de personne en situation de handicap est déterminé par le fait que l'interviewé a répondu « Oui, quelques difficultés » ; « Oui, beaucoup de difficultés » ou «Pas du tout capable de le faire » à l'une des questions portant sur les six (6) domaines fonctionnels.

Les résultats obtenus devraient permettre d'orienter l'élaboration des politiques publiques, des projets et programmes visant à améliorer les conditions des vies des personnes vivant avec un handicap. A cet égard, il sera question dans ce chapitre de traiter la prévalence du handicap selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence, le niveau de vie, la typologie des ménages, le niveau d'instruction, le statut sur le marché du travail, la situation dans l'emploi, la profession, le secteur d'activité, etc.



XI.1. DEFINITION CONCEPTUELLE, MESURE DU HANDICAP ET QUALITE DES DONNEES

XI.1.1. DEFINITION CONCEPTUELLE DU HANDICAP

Cette partie donne une vue d'ensemble du concept de handicap dans le RGPH-5. Il s'agit dans un premier temps de définir le concept de handicap et ensuite de faire la lumière sur les différentes variables utilisées pour mieux appréhender le sujet. De façon générale, le handicap est une limitation de l'activité ou de la participation sociale résultant d'une altération fonctionnelle, physique, mentale, cognitive ou sensorielle. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition les personnes qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions.

Dans le cadre de ce recensement, la méthodologie adoptée pour l'estimation des personnes vivant avec un handicap est identique à celle du recensement de 2013. En effet, il a été utilisé une série de questions développée par le Washington Group¹ qui permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Ces questions ont porté sur six domaines fonctionnels ou des actions de base : voir, entendre, marcher, avoir la faculté cognitive, prendre soin de soi et communiquer.

L'échelle de gravité s'utilise dans les catégories de réponse, afin de cerner l'éventail complet des domaines fonctionnels allant de la forme bénigne à la forme la plus sévère.

La méthodologie employée pour les questions destinées à mesurer le handicap est conforme à la recommandation des Nations Unies (CES-2010²) concernant la prise en charge des questions sur le handicap dans les recensements généraux de la population.

Le Washington Group a proposé une série de questions qui permettent d'aboutir à des données comparables au niveau international. Ces questions permettent d'identifier les personnes à risque au sein de la population générale. Elles portent sur les difficultés qu'on peut avoir à accomplir certaines tâches en raison d'un problème de santé.

- Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes ?
- Avez-vous des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive?
- Avez-vous des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
- Avez-vous du mal à vous souvenir ou à vous concentrer ?
- Avez-vous des difficultés à prendre soin de vous-même ?
- En utilisant votre langue habituelle, avez-vous des difficultés à communiquer?

Chaque question comporte quatre modalités de réponse : (0) Non, pas de difficulté, (1) Oui, quelques difficultés, (2) Oui, beaucoup de difficultés et (3) Pas du tout capable de faire.



¹ Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions. Traduit par Handicap International – Programme Sénégal / Cap-Vert, 2011.

² Conference of European Statisticians 2010

Les questions relatives au handicap concernent les personnes âgées d'au moins un an. Cependant, dans les analyses, l'âge des individus cibles concernés par les types de handicap a été revu pour des raisons de pertinence et dans un souci de contextualisation des indicateurs. Ainsi, pour les directives d'analyse, il a été retenu ce qui suit :

Difficultés à prendre soin de soi

Tous les enfants de moins de 10 ans ayant des difficultés à prendre soin d'eux-mêmes ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

Difficultés à communiquer

Tous les enfants de moins de 5 ans ayant des difficultés à communiquer ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

Difficultés à se souvenir ou à se concentrer

Tous les enfants de moins de 5 ans ayant des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

Difficultés à marcher

Tous les enfants de moins de 5 ans ayant des difficultés à marcher ont été reversés parmi ceux n'ayant aucune difficulté.

XI.1.2. DEFINITION DE LA PREVALENCE

La prévalence est une mesure de la fréquence de l'état « être malade » ou, plus généralement, « présenter une caractéristique particulière », à un moment donné. La prévalence est une mesure de la maladie. Elle est une mesure transversale qui fournit une information sur la situation au moment de la mesure. Il y' a deux mesures de la prévalence :

- la prévalence instantanée ;
- la prévalence de période.

La prévalence d'une maladie à un moment donné (P_t) est égale au nombre de sujets malades (« cas ») à ce moment (C_t) divisé par la population étudiée à ce moment (N_t).

$$P_t = C_t/N_t$$

La prévalence est donc une *proportion*, bien que dans le langage courant on parle de « taux » de prévalence.

En tant que proportion, la prévalence n'a pas d'*unité*, mais habituellement elle est exprimée en multipliant la proportion observée par une unité de taille (**par 100, par 1000, par 100000...**) selon le cas. Cette façon de faire évite la manipulation de décimales et concrétise la valeur du rapport calculé.

Le numérateur de cette proportion comprend tous les sujets qui présentent la caractéristique étudiée au moment de la mesure. La définition du numérateur requiert l'usage de critères uniformes pour définir les cas et un contrôle des erreurs d'observations.

Le dénominateur comprend tous les sujets qui forment la population étudiée, c'est-à-dire les malades et les non malades. La définition du dénominateur nécessite un dénombrement précis de la population. N_t est donc la somme des C_t et des non- C_t au temps t.

Méthodologie

Pour déterminer l'effectif du groupe "personnes en situation de handicap", il est considéré qu'une personne est en situation de handicap si elle déclare avoir l'une des difficultés suivantes : à voir, à entendre, à communiquer, à se concentrer, à marcher et à prendre soin de soi. Ainsi, la variable « est en situation de handicap » est définie comme suit :

est en situation de

```
handicap = \begin{cases} 0 \text{ si la personne n'a aucune difficulté} \\ 1 \text{ sinon} \end{cases}
est\ malade = \begin{cases} 0 \text{ si la personne n'a aucune maladie} \\ 1 \text{ sinon} \end{cases}
\begin{cases} 0 \text{ si la personne n'a aucune difficulté} \\ 1 \text{ sinon} \end{cases}
```

Il est important de noter que chaque personne est comptée une seule fois, même si elle est atteinte de plusieurs types de handicap.

XI.1.3. MESURE DU HANDICAP

Il s'agit de définir les indicateurs utilisés pour mesurer le handicap, notamment :

- ♣ prévalence du handicap : proportion de personnes ayant répondu « Oui, quelques difficultés » ou « Oui, beaucoup de difficultés » ou « pas du tout capable de le faire » dans l'un des six domaines définis par le Washington Group dans une population cible ;
- prévalence du handicap visuel : proportion de personnes ayant des difficultés à voir, même si elles portent des lunettes dans une population cible ;
- prévalence du handicap auditif : proportion de personnes ayant des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive dans une population cible ;
- ♣ prévalence du handicap lié à la mobilité : proportion de personnes présentant des limitations significatives dans leur capacité à se déplacer ou à se mouvoir, par exemple marcher ou monter des escaliers, dans une population cible ;
- ➡ prévalence du handicap cognitif: proportion de personnes dans une population cible présentant des limitations cognitives significatives c'est-à-dire qui ont du mal à se souvenir ou à se concentrer;
- ♣ prévalence du handicap lié à l'incapacité de se prendre en charge : proportion de personnes qui, en raison de leur handicap, nécessitent une assistance ou une prise en charge continue dans les activités quotidiennes et les soins personnels par exemple des activités comme se laver ;
- ♣ prévalence du handicap lié aux difficultés à communiquer : proportion de personnes ayant des difficultés significatives à communiquer par exemple à comprendre ou à se faire comprendre par les autres dans une population donnée.



XI.1.4. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

L'évaluation de la qualité des données consiste en une appréciation des variables d'analyse par rapport aux questions posées lors du dénombrement et en fonction des taux de non-réponse) y afférents. Les taux de non réponse des variables retenues pour l'étude permettent de déceler les erreurs éventuelles qui peuvent entacher la fiabilité des résultats issus des analyses. En effet, un taux de non réponse supérieur à 10%, affecte sensiblement la précision des indicateurs, Ainsi, pour qu'une variable soit retenue, il faut que son taux de non-réponse soit relativement faible (c'est-à-dire inférieur à 10%).

La proportion de non-réponse permet de mesurer la couverture statistique des variables considérées et d'apprécier le degré de compréhension des questions, aussi bien par les agents recenseurs que la population à propos des variables (difficultés à voir, même s'il porte des lunettes, difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive, difficultés à marcher ou à monter des marches, du mal à se souvenir ou à se concentrer, difficultés (en prenant soin de lui-même) à effectuer des activités comme se laver, difficultés à communiquer, (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres)). Pour ce faire, un tri-à-plat de toutes ces variables d'analyse est réalisé et si la compréhension de ces acteurs susmentionnés est bonne, une faible proportion de non déclarés sur ces variables est enregistrée.

Le tableau ci-dessous rend compte des taux de non-réponse pour chacune des variables d'analyse utilisées dans ce rapport. Il ressort de l'évaluation de leur complétude que toutes les variables sont bien couvertes. En effet, toutes les cibles et catégories concernées ont répondu aux questions. Ainsi, il n'existe pas de valeurs manquantes pour l'ensemble des variables d'analyse.

Tableau XI-1 : Examen de la qualité des variables à travaux les taux de non-réponse

N° d'ordre	Libellé de la variable	Nom de variable	(a) Cas valides	(b) Cas manquants	(c) Taux de valeurs manquantes (%)
1.	Faculté visuelle	B21	17 238 471	0	0%
2.	Faculté auditive	B22	17 238 471	0	0%
3.	Mobilité	B23	15 453 134	0	0%
4.	Mémoire	B24	15 453 134	0	0%
5.	Prise en charge de soi	B25	13 108 118	0	0%
6.	Communication	B26	15 453 134	0	0%

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

NB : Le taux de systèmes manquants est calculé par : c = [b/(a+b)]*100

XI.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION VIVANT AVEC UN HANDICAP

XI.2.1. VOLUME ET STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DES TYPES DE HANDICAP

XI.2.1.1. Prévalence des types de handicap au niveau national

En 2023, la prévalence du handicap au niveau de la population sénégalaise âgée d'un an et plus est de 7,3%. Selon le sexe, cette prévalence est légèrement plus élevée chez les femmes (7,8%) que chez les hommes (6,8%).

XI.2.1.2. Prévalence du handicap par domaine fonctionnel et structure par âge et par sexe

Il ressort du tableau XI-2 que la prévalence globale des personnes ayant des difficultés visuelles (3,9%) et celle des personnes qui ont problèmes de mobilité (3,7%) sont plus élevés au niveau national. Cette situation est valable quelle que soit la tranche d'âge considérée.

Tableau XI-3 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le groupe d'âge

groupe d'age											
Domaines fonctionnels	Non, pas de difficulté	Oui, quelques difficultés	Oui, beaucoup de difficultés	pas du tout capable de la faire	Prévalence totale	Effectif population cible					
Moins de 15 ans											
Faculté visuelle (1 an et +)	98,5	0,9	0,2	0,3	1,5	6 395 004					
Faculté auditive (1 an et +)	99,1	0,5	0,1	0,3	0,9	6 395 004					
Mobilité (5 ans et +)	98,4	1,0	0,2	0,4	1,6	4 609 667					
Mémoire (5 ans et +)	98,9	0,6	0,2	0,4	1,1	4 609 667					
Communication (5 ans et +)	98,9	0,5	0,1	0,4	1,1	4 609 667					
Prise en charge de soi (10 ans et +)	98,9	0,5	0,2	0,4	1,1	2 264 651					
,	•	15-24 ans	•								
Faculté visuelle (1 an et +)	98,0	1,4	0,3	0,3	2,0	3 770 925					
Faculté auditive (1 an et +)	99,0	0,5	0,2	0,3	1,0	3 770 925					
Mobilité (5 ans et +)	98,2	1,1	0,3	0,4	1,8	3 770 925					
Mémoire (5 ans et +)	98,9	0,6	0,2	0,3	1,1	3 770 925					
Communication (5 ans et +)	99,0	0,5	0,1	0,4	1,0	3 770 925					
Prise en charge de soi (10 ans et +)	98,9	0,5	0,2	0,4	1,1	3 770 925					
		25-34 ans									
Faculté visuelle (1 an et +)	97,7	1,6	0,3	0,3	2,3	2 552 180					
Faculté auditive (1 an et +)	98,9	0,6	0,2	0,3	1,1	2 552 180					
Mobilité (5 ans et +)	97,8	1,4	0,4	0,4	2,2	2 552 180					
Mémoire (5 ans et +)	98,8	0,7	0,2	0,3	1,2	2 552 180					
Communication (5 ans et +)	99,0	0,5	0,1	0,4	1,0	2 552 180					
Prise en charge de soi (10 ans et +)	98,9	0,6	0,2	0,4	1,1	2 552 180					
		35-64 ans									
Faculté visuelle (1 an et +)	92,9	5,6	1,1	0,4	7,1	3 832 374					
Faculté auditive (1 an et +)	97,9	1,5	0,3	0,3	2,1	3 832 374					
Mobilité (5 ans et +)	94,1	4,2	1,3	0,5	5,9	3 832 374					
Mémoire (5 ans et +)	98,0	1,3	0,3	0,4	2,0	3 832 374					
Communication (5 ans et +)	98,7	0,7	0,1	0,4	1,3	3 832 374					
Prise en charge de soi (10 ans et +)	98,4	1,0	0,3	0,4	1,6	3 832 374					
		65 ans ou plus									
Faculté visuelle (1 an et +)	75,7	17,7	5,6	1,1	24,3	687 989					
Faculté auditive (1 an et +)	89,4	8,0	2,1	0,5	10,6	687 989					
Mobilité (5 ans et +)	78,1	14,4	6,2	1,2	21,9	687 989					
Mémoire (5 ans et +)	91,8	6,1	1,5	0,5	8,2	687 989					
Communication (5 ans et +)	95,9	2,8	0,7	0,6	4,1	687 989					
Prise en charge de soi (10 ans et +)	92,6	4,9	1,6	0,9	7,4	687 989					



Domaines fonctionnels	Non, pas de difficulté	Oui, quelques difficultés	Oui, beaucoup de difficultés	pas du tout capable de la faire	Prévalence totale	Effectif population cible
		Ensemble				
Faculté visuelle (1 an et +)	96,1	2,8	0,7	0,4	3,9	17 238 471
Faculté auditive (1 an et +)	98,4	1,0	0,3	0,3	1,6	17 238 471
Mobilité (5 ans et +)	96,3	2,5	0,8	0,4	3,7	15 453 134
Mémoire (5 ans et +)	98,3	1,0	0,3	0,4	1,7	15 453 134
Communication (5 ans et +)	98,8	0,7	0,2	0,4	1,2	15 453 134
Prise en charge de soi (10 ans et +)	98,4	0,9	0,3	0,4	1,6	13 108 118

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La répartition selon le sexe des types de handicap par degré montre que les difficultés à voir et à marcher sont les plus répandues quel que soit le sexe. En effet, ces prévalences représentent respectivement chez les hommes 3,7%, et 3,2%. Par ailleurs, les hommes qui ont des difficultés à entendre représentent 1,5%, à communiquer 1,3%, à se souvenir ou à se concentrer 1,6% et à prendre soin de soi 1,5%.

Le même constat est fait chez les femmes pour qui, celles qui ont des difficultés à voir représentent 4,1% et à marcher (4,2%). Les prévalences des femmes qui éprouvent des difficultés à entendre, à communiquer, à se concentrer et à prendre soin de soi, ne dépassent pas 1,8% pour chaque domaine fonctionnel.

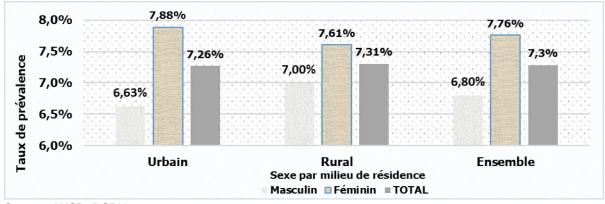
Tableau XI-4: Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le sexe

Domaines fonctionnels	Non, pas de difficulté	Oui, quelques difficultés	Oui, beaucoup de difficultés	Pas du tout capable de la faire	Prévalence totale	Effectif population cible				
HOMME										
Faculté visuelle	96,3	2,6	0,6	0,4	3,7	8 567 529				
Faculté auditive	98,5	0,9	0,3	0,4	1,5	8 567 529				
Mobilité	96,8	2,1	0,7	0,4	3,2	7 645 575				
Mémoire	98,4	1,0	0,3	0,4	1,6	7 645 575				
Communication	98,7	0,7	0,2	0,4	1,3	7 645 575				
Prise en charge de soi	98,5	0,8	0,3	0,4	1,5	6 443 012				
		FI	EMME							
Faculté visuelle	95,9	3,0	0,7	0,4	4,1	8 670 942				
Faculté auditive	98,3	1,1	0,3	0,3	1,7	8 670 942				
Mobilité	95,8	2,9	0,9	0,4	4,2	7 807 559				
Mémoire	98,3	1,1	0,3	0,4	1,7	7 807 559				
Communication	98,8	0,7	0,2	0,4	1,2	7 807 559				
Prise en charge de soi	98,4	0,9	0,3	0,4	1,6	6 665 106				
		ENS	SEMBLE							
Faculté visuelle	96,1	2,8	0,7	0,4	3,9	17 238 471				
Faculté auditive	98,4	1,0	0,3	0,3	1,6	17 238 471				
Mobilité	96,3	2,5	0,8	0,4	3,7	15 453 134				
Mémoire	98,3	1,0	0,3	0,4	1,7	15 453 134				
Communication	98,8	0,7	0,2	0,4	1,2	15 453 134				
Prise en charge de soi	98,4	0,9	0,3	0,4	1,6	13 108 118				

XI.2.1.3. Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe

Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est quasi identique selon le milieu de résidence (7,31% pour le milieu rural contre 7,26% pour le milieu urbain). En revanche, en valeur absolue, les effectifs sont plus importants en milieu urbain (682 155) qu'en milieu rural (573 441).

Toutefois, selon le sexe, l'analyse de la prévalence montre, quel que soit le milieu de résidence, une prédominance de la proportion des femmes en situation de handicap. En effet, dans le milieu urbain, elle est de 7,9% pour les femmes et de 6,6% pour les hommes. En milieu rural, elle représente 7,6% pour les femmes contre 7,0% pour les hommes.



Graphique XI-1 : Prévalence du handicap par milieu de résidence selon le sexe

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse du degré de difficultés des domaines fonctionnels selon le milieu de résidence, indique une prédominance des personnes qui ont des difficultés à voir et à marcher. En effet, ces prévalences représentent respectivement pour le milieu urbain 4,2% et 3,4% et pour le milieu rural 3,5% et 4,2%.

La prévalence des personnes présentant des difficultés à entendre est plus élevée en milieu rural (2,0%) qu'en milieu urbain (1,4%). Il en est de même pour les personnes ayant des difficultés à se souvenir ou à se concentrer (2,0% en milieu rural contre 1,4% en milieu urbain), à prendre soin de soi (1,9% en milieu rural contre 1,3% en milieu urbain) et à communiquer (1,5% en milieu rural contre 1,0% en milieu urbain).

Tableau XI-5 : Prévalence du handicap (%) par domaine fonctionnel et par degré de difficulté selon le milieu de résidence

Domaines fonctionnels	Non, pas de difficulté	Oui, quelques difficultés	Oui, beaucoup de difficultés	Pas du tout capable de la faire	Prévalence totale	Effectif population cible	
	RURAL						
Faculté visuelle	96,5	2,4	0,7	0,4	3,5	7 847 917	
Faculté auditive	98,0	1,2	0,3	0,4	2,0	7 847 917	
Mobilité	95,8	2,8	0,9	0,5	4,2	6 920 370	
Mémoire	98,0	1,2	0,3	0,4	2,0	6 920 370	
Communication	98,5	0,8	0,2	0,5	1,5	6 920 370	
Prise en charge de soi	98,1	1,1	0,3	0,5	1,9	5 650 405	

Domaines fonctionnels	Non, pas de difficulté	Oui, quelques difficultés	Oui, beaucoup de difficultés	Pas du tout capable de la faire	Prévalence totale	Effectif population cible
			URBAIN			
Faculté visuelle	95,8	3,2	0,7	0,3	4,2	9 390 554
Faculté auditive	98,6	0,9	0,2	0,3	1,4	9 390 554
Mobilité	96,6	2,3	0,7	0,4	3,4	8 532 764
Mémoire	98,6	0,9	0,2	0,3	1,4	8 532 764
Communication	99,0	0,6	0,1	0,4	1,0	8 532 764
Prise en charge de soi	98,7	0,7	0,2	0,3	1,3	7 457 714
			NATIONAL			
Faculté visuelle	96,1	2,8	0,7	0,4	3,9	17 238 471
Faculté auditive	98,4	1,0	0,3	0,3	1,6	17 238 471
Mobilité	96,3	2,5	0,8	0,4	3,7	15 453 134
Mémoire	98,3	1,0	0,3	0,4	1,7	15 453 134
Communication	98,8	0,7	0,2	0,4	1,2	15 453 134
Prise en charge de soi	98,4	0,9	0,3	0,4	1,6	13 108 118

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

XI.2.1.4. Prévalence par région selon le type de handicap

L'analyse des différentes formes de limitations selon la région de résidence révèle l'existence de disparités régionales dans la prévalence du handicap. Dans l'ensemble, les régions de Ziguinchor et de Saint-Louis enregistrent les prévalences les plus élevées avec respectivement 9,8% et 9,7%. En revanche, les régions de Tambacounda et de Kédougou présentent les taux de prévalence du handicap les plus faibles avec environ 6,0%.

SAINT-LOUIS Prévalence handicap par région 5,90 - 6,00 6,01 - 6,30 6,31 - 6,70 6,71 - 7,50 7,51 - 9,80 MATAM THIES DIOURBEL. KAFFRINE TAMBAÇOUNDA KOLDA 7.4 KEDOUGOU ZIGUINCHOR 100 200 Km

Graphique XI-2 : Prévalence du handicap (%) selon la région

L'analyse des types de handicap montre qu'au niveau national les difficultés à voir (3,9%) et à marcher (3,3%) sont les plus répandues. A l'opposé, les difficultés à prendre soin de soi (1,2%) et à communiquer (1,1%) sont les plus faibles.

Selon le type de handicap, les observations suivantes sont relevées :

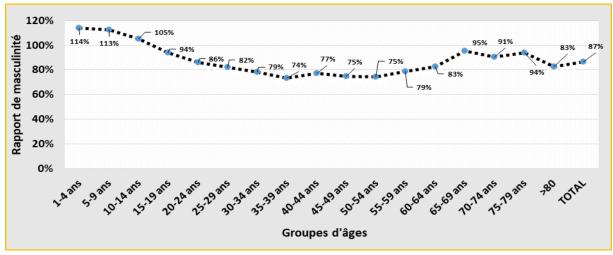
- Pour les personnes ayant des difficultés à voir, les régions de Ziguinchor (5,8%), de Saint-Louis (5,4%) et de Dakar (4,7%) enregistrent les prévalences de handicaps visuels les plus élevés. Les autres régions ont des taux variant entre 3% et 4% à l'exception de Tambacounda (2,9%) et de Kédougou (2,7%);
- Concernant les personnes ayant des difficultés à entendre, les régions de Saint-Louis (2,3%), Kolda (2,2%) et Louga (2,0%) ont les prévalences les plus élevées. Toutes les autres régions présentent des taux qui ne dépassent pas 2,0%;
- S'agissant des personnes ayant des difficultés à marcher, la prévalence la plus élevée est observée dans la région de Saint-Louis (5,0%). Cependant, dans les autres régions les prévalences varient entre 3,0% et 4,0%, à l'exception des régions de Dakar (2,6%) et Kédougou (2,7%);
- Pour les personnes ayant des difficultés à se souvenir ou à se concentrer, la prévalence du handicap est plus marquée dans les régions de Saint-Louis et de Kolda, avec chacune 2,0%;
- A propos des personnes ayant des difficultés à prendre soin d'elles, les régions de Saintlouis (1,6%) et Kolda (1,5%) affichent les taux les plus élevés ;
- Quant aux personnes ayant des difficultés à communiquer, leur prévalence est plus importante dans les régions de Kolda (1,6%), Saint-Louis (1,5%) et Diourbel (1,4%).
 Cependant, les prévalences les plus faibles sont observées dans les régions de Thiès (0,9%) et de Dakar (0,8%).

Tableau XI-6 : Prévalence du handicap (%) par région selon le type de handicap

	Types d'handicap							
Région	Difficultés à voir	Difficultés à entendre	Difficultés à marcher	Difficultés à se souvenir	Difficultés à prendre soin de soi-même	Difficultés à communiquer	Prévalence totale	
Dakar	4,7	1,1	2,6	1,1	0,9	0,8	7,4	
Ziguinchor	5,8	1,8	3,7	1,8	1,2	1,0	9,8	
Diourbel	3,1	1,9	3,4	1,6	1,4	1,4	6,7	
Saint-Louis	5,4	2,3	5,0	2,0	1,6	1,5	9,7	
Tambacounda	2,9	1,7	3,0	1,5	1,2	1,3	6,0	
Kaolack	3,5	1,8	3,8	1,7	1,4	1,3	7,5	
Thiès	3,3	1,3	3,0	1,3	1,0	0,9	6,6	
Louga	3,5	2,0	3,8	1,6	1,4	1,2	7,5	
Fatick	3,6	1,7	3,7	1,5	1,3	1,2	7,4	
Kolda	3,8	2,2	3,6	2,0	1,5	1,6	7,4	
Matam	3,9	1,8	3,9	1,5	1,2	1,1	7,5	
Kaffrine	3,0	1,9	3,1	1,5	1,2	1,3	6,3	
Kédougou	2,7	1,5	2,7	1,5	1,1	1,1	5,9	
Sedhiou	3,1	1,5	3,0	1,5	1,2	1,0	6,7	
Total	3,9	1,6	3,3	1,5	1,2	1,1	7,3	

XI.2.2. RAPPORT DE MASCULINITE ET PYRAMIDE DES AGES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Le rapport de masculinité global montre que le handicap est plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (Graphique 10.3). Au niveau national, parmi les personnes vivant avec un handicap, il est dénombré 87 hommes pour 100 femmes. Pour la tranche d'âge des moins de 15 ans, il est noté plus de 105 hommes en situation de handicap pour 100 femmes. Ce rapport est renversé au-delà de 15 ans avec moins de 95 hommes pour 100 femmes.



Graphique XI-3 : Rapport de masculinité des personnes en situation de handicap par groupes d'âges

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

La pyramide des âges, à partir des taux de prévalence du handicap par groupes d'âge, se caractérise par une base rétrécie et un sommet élargi. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la prévalence du handicap varie selon l'âge. Plus l'âge avance, plus le risque de se retrouver en situation de handicap augmente. Le taux de prévalence du handicap demeure plus ou moins faible pour les moins de 40 ans pour qui, il représente moins de 10%. Au-delà de 40 ans, une augmentation importante de la prévalence du handicap est constatée. Cette dernière avoisine les 50 % pour les 80 ans et plus.

>80 ans 75-79 ans 70-74 ans 65-69 ans 60-64 ans 55-59 ans 50-54 ans 45-49 ans 40-44 ans 35-39 ans 30-34 ans 25-29 ans 20-24 ans 15-19 ans 10-14 ans 5-9 ans 1-4 ans 60 40 20 20 40 60 prévalence du handicap ■ Masculin **■** Féminin

Graphique XI-4 : Pyramide des âges des personnes vivant avec un handicap

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

XI.3. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

XI.3.1. SITUATION MATRIMONIALE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Quel que soit le sexe, la prévalence du handicap reste plus faible chez les célibataires (5,4% pour les femmes contre 4,8% pour les hommes). La considération de la situation matrimoniale montre que la prévalence du handicap est plus élevée dans le groupe des veufs/veuves (31,8%). Parmi les monogames (10,2%), les hommes sont beaucoup plus touchés par le handicap que les femmes avec respectivement 11,2% et 9,3%. Les séparés, viennent en deuxième position en terme de prévalence forte du handicap, avec un taux de 19,0%. La situation reste similaire dans le groupe des polygames avec 17,6% pour les hommes et 11,1% pour les femmes.

Tableau XI-7 : Prévalence du handicap (%) par état matrimonial selon le sexe

		S	Ensemble				
Etat matrimonial	Maso	Masculin		ninin	Ensemble		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Monogame	235 868	11,2	184 519	9,1	420 387	10,2	
Polygame	97 059	17,7	158 021	11,1	255 080	12,8	
Célibataire	155 065	4,8	125 937	5,4	281 002	5,1	
Veuf/veuve	9 521	31,1	115 893	31,8	125 415	31,8	
Divorcé	5 827	13,8	15 380	12,8	21 207	13,0	
Séparé	510	18,0	1 635	19,4	2 145	19,0	
Union libre (Concubinage)	456	12,2	1 447	17,0	1 903	15,5	



XI.3.2. TYPOLOGIE DES MENAGES AYANT UNE PERSONNE VIVANT AVEC UN HANDICAP

La prévalence du handicap est plus forte dans les ménages isolés avec un taux de 11,2%, suivis des ménages monoparentaux (8,7%) et composites (8,1%).

Quel que soit le type de ménage, la prévalence du handicap est plus élevée chez les femmes à l'exception des ménages nucléaires où elle est de l'ordre de 6,2% pour les femmes contre 7,4% pour les hommes.

L'écart de prévalence entre les sexes est beaucoup plus important au niveau des ménages isolés, avec 19,1% pour les femmes contre 9,5% pour les hommes.

Tableau XI-8: Répartition de la prévalence du handicap par type de ménage selon le sexe

Typologie des ménages ³	Masculin		Fém	ninin	Ensemble			
	%	Effectif	%	Effectif	%	effectif		
Ménage isolé	9,5	11 443	19,1	5 246	11,2	16 689		
Ménage nucléaire	7,4	71 495	6,2	53 666	6,8	125 161		
Ménage monoparental	6,2	9 442	10,7	21 653	8,7	31 095		
Ménage élargi	6,7	466 240	7,7	558 275	7,2	1 024 514		
Ménage composite	5,9	24 122	11,1	34 014	8,1	58 137		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

XI.4.1. FREQUENTATION SCOLAIRE ET ALPHABETISATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

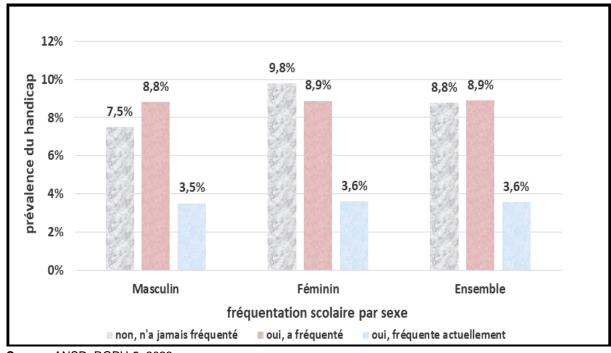
La prévalence du handicap est plus élevée pour les individus ayant déjà fréquenté l'école (8,9%) et n'ayant jamais fréquenté (8,8%).

Quelle que soit la fréquentation scolaire, le handicap est plus prononcé chez les femmes : « non n'a jamais fréquenté » (9,8% contre 7,5%), « oui, a fréquenté » (8,9% contre 8,8%) et « oui, fréquente actuellement » (3,6% contre 3,5%).

³ Voir chapitre 9 : Ménages dans la section définition des concepts



2

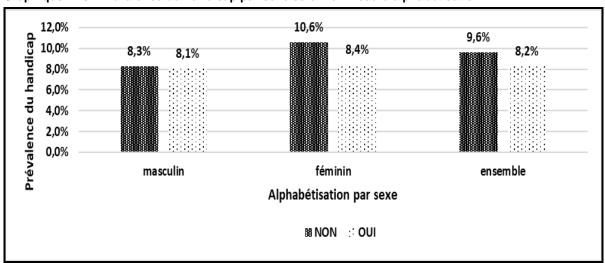


Graphique XI-5 : Prévalence du handicap par sexe selon la fréquentation scolaire

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

En ce qui concerne l'alphabétisation, la prévalence du handicap est plus élevée chez les personnes non alphabétisées (9,6%) que celles alphabétisées (8,2%).

Les disparités selon le sexe sont plus marquées chez les femmes. En effet, la prévalence du handicap s'établit à 8,1% chez les hommes alphabétisés, contre 8,3% pour ceux non alphabétisées. Alors que chez les femmes, le taux de prévalence du handicap atteint 10,6% parmi les non-alphabétisées, contre 8,4% pour celles qui sont alphabétisées.



Graphique XI-6: Prévalence du handicap par sexe selon le niveau d'alphabétisation

XI.4.2. NIVEAU D'INSTRUCTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

La prévalence du handicap varie en fonction du niveau d'instruction et du sexe, comme illustré dans le Tableau 10.7. Globalement, elle est plus importante chez les personnes ayant atteint le niveau d'instruction supérieur avec un taux de 9,43%, suivies de celles sans instruction (8,62%) et ayant le niveau secondaire (7,63%).

Par ailleurs, pour les hommes ayant le niveau d'instruction supérieur la prévalence est plus élevée et s'établit à 9,71%, suivis de ceux qui ont le niveau secondaire (7,86%) et des non instruits (7,70%). Chez les femmes, la prévalence du handicap est plus élevée chez celles non instruites (9,52%), suivies par celles qui ont le niveau d'instruction supérieur (9,02%) et du niveau secondaire (7,39%).

Tableau XI-9: Prévalence du handicap (%) par niveau d'instruction selon le sexe

		Sex	е		Ensemble			
Niveau d'instruction	Ma	sculin	Féı	minin	Ensemble			
	%	Effectif	%	% Effectif		Effectif		
Sans instruction	7,7	325 851	9,52	413 237	8,62	739 088		
Préscolaire	4,32	11 581	4,05	11 131	4,18	22 713		
Primaire	5,55	101 579	6,06	118 143	5,82	219 721		
Moyen	6,37	57 041	6,64	62 479	6,51	119 520		
Secondaire	7,86	40 550	7,39	36 099	7,63	76 649		
Supérieur	9,71	39 758	9,02	26 144	9,43	65 901		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.3. FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

La situation de handicap est plus marquée chez les personnes ayant suivi une formation professionnelle formelle (11,2%), tant pour les hommes (11,4%) que pour les femmes (10,9%). Cependant, la prévalence du handicap est aussi élevée chez les individus ayant suivi une formation professionnelle informelle (8,7%), avec des taux variant selon le sexe, soit 8,0% pour les hommes contre 10,2% chez les femmes.

Tableau XI-10: Prévalence du handicap (%) par type de formation professionnelle selon le sexe

		Sex	Ensemble			
Formation professionnelle	Mas	Masculin Féminin		Liiseilible		
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Aucune	7,23	478 156	8,4	592 426	7,7	1 070 583
Formation formelle	11,4	59 675	10,9	46 777	11,2	106 451
Formation informelle	8,0	21 023	10,2	12 678	8,7	33 702

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.4. SITUATION PAR RAPPORT A L'OCCUPATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Dans l'ensemble, la situation de handicap apparaît plus fréquente chez les retraités/personnes du troisième âge (39,4%) et les chômeurs (11,2%). Selon le sexe, les



niveaux de prévalence du handicap observés évoluent également dans le même sens, aussi bien chez les femmes (40,5% pour les retraités/personnes du troisième âge contre 13,4% pour les chômeurs ayant travaillé) que chez les hommes (38,4% pour les retraités/personnes du troisième âge contre 10,5% pour les chômeurs ayant travaillé).

Par contre, les taux de prévalence les plus faibles sont enregistrés parmi les élèves/étudiants (3,9%), même si le niveau diffère légèrement selon le sexe (3,8% pour les étudiants/élèves contre 4,0% pour les étudiantes/élèves).

Tableau XI-11: Prévalence du handicap (%) par situation par rapport à l'occupation selon le sexe

Situation par rapport à		S	Ensemble			
l'occupation	Masculin	%	Féminin	%	Effectif	%
Occupé	199 113	7,4	114 229	9,5	313 343	8,1
Chômeur ayant travaillé	18 612	10,5	7 174	13,4	25 785	11,2
A la recherche d'un premier emploi	57 494	8,1	117 247	9,2	174 740	8,8
Occupé au foyer	0	0	175 411	9,0	175 411	9,0
Etudiant/Elève	85 147	3,8	90 403	4,0	175 550	3,9
Rentier	12 012	8,6	7 498	11,5	19 510	9,5
Retraité et personne du 3ieme âge	95 809	38,4	91 476	40,5	187 285	39,4
Autres inactifs	90 667	7,7	48 444	8,7	139 111	8,0
Ensemble	558 854	7,6	651 881	8,6	1 210 736	8,1

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

XI.4.5. SITUATION DANS L'OCCUPATION PRINCIPALE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

La prévalence du handicap est globalement de 8,2% en considérant la situation dans l'occupation principale. Elle s'élève à 7,6% chez les hommes, contre 9,7% chez les femmes.

Pour les hommes, les travailleurs indépendants affichent une prévalence de 7,6%, tandis que les employeurs/patrons (7,8%) ont un taux légèrement plus élevé. Les salariés permanents présentent le taux le plus élevé (9,6%), suivis par les aides familiaux avec un taux de 8,2%. En revanche, les apprentis affichent le taux le plus bas de prévalence de handicap, avec seulement 4,3%.

Chez les femmes, les tendances sont similaires, bien que les prévalences soient généralement plus élevées. Les salariés permanents affichent un taux de 10,7%, les travailleurs indépendants 9,9%, les aides familiaux 9,4% et les employeurs/patrons 9,1%. A l'opposé, les apprenties (5,8%) ont le taux le plus bas.

Tableau XI-12: Prévalence du handicap (%) par situation dans l'occupation principale selon le sexe

Situation dans l'occupation	Masc	Masculin		inin	Ensemble		
Situation dans i occupation	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Travailleur indépendant	139 788	7,6	77 792	9,9	217 580	8,3	
Employeur/Patron	12 132	7,8	4 988	9,1	17 120	8,1	
Salarié/Employé permanent	30 752	9,6	16 956	10,7	47 709	10,0	
Salarié/Employé temporaire	7 601	7,0	4 450	7,9	12 051	7,3	
Apprenti	8 316	4,3	2 712	5,8	11 027	4,6	
Aide familial	19 136	8,2	14 505	9,4	33 641	8,6	
Ensemble	217 725	7,6	121 403	9,7	339128	8,2	



XI.4.6. Branche d'activites des personnes vivant avec un handicap

Dans l'ensemble, les secteurs du raffinage du pétrole (12,3%), de l'enseignement (11,6%), des produits chimiques de base (10,8%) et de l'administration publique (9,9%) sont les secteurs d'activités où la prévalence du handicap est plus élevée.

Selon le sexe, les secteurs d'activités précités reviennent avec une prédominance des femmes : le raffinage du pétrole (18,5% pour les femmes contre 11% pour les hommes), l'enseignement (12,3% pour les femmes contre 11,3% pour les hommes), les produits chimiques de base (14,1% pour les femmes contre 10,1% pour les hommes), l'administration publique (12,8% pour les femmes contre 9,9% pour les hommes). Il est noté également, chez les femmes une prévalence considérable dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité (14,8%). Chez les hommes, des taux avoisinant 10% sont observés dans les secteurs de l'information et de la communication (10,3%) ainsi que les services spécialisés scientifiques et techniques (10%).

Tableau XI-13 : Prévalence du handicap (%) par branche d'activités selon le sexe

		Ensemble				
Secteur d'activités	Mascı	ulin	Fém	inin	Elisellible	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture	68220	9,0	36614	9,6	104834	9,2
Elevage	14071	8,3	4045	9,5	18116	8,6
Sylviculture	898	9,8	275	10,7	1173	10,0
Pêche et Aquaculture	4089	5,3	786	9,8	4875	5,7
Activités extractives	5390	6,7	2227	7,7	7617	7,0
Agroalimentaire	3948	7,3	2771	11,5	6718	8,6
Raffinage du pétrole	57	11,0	21	18,5	78	12,3
Produits chimiques de base	161	10,1	52	14,1	212	10,8
Matériaux de construction	1598	6,4	75	9,4	1673	6,5
Autres industries manufacturières	12372	6,3	3910	7,8	16282	6,6
Production et Distribution	360	7,5	76	14,8	436	8,2
d'électricité	300	7,5	70	14,0	430	0,2
Production et Distribution d'eau	347	8,3	114	7,9	462	8,2
Construction bâtiment et génie civil	10546	6,0	420	8,4	10965	6,0
Commerce	21261	6,1	27476	11,8	48737	8,4
Transport et Entreposage	10374	5,4	631	7,8	11006	5,5
Hébergement et Restauration	1081	7,7	2220	9,3	3301	8,7
Information et Communication	1978	10,3	879	11,2	2857	10,5
Activités financières d'assurance	2357	9,3	1754	11,2	4110	10,0
Activités immobilières	839	7,8	169	10,2	1008	8,1
Services spécialisés scientifiques et	1069	10,0	270	11,4	1339	10,3
techniques	1009	10,0	210	11,4	1339	10,5
Services de soutien aux activités de	2018	8,3	569	10,3	2587	8,7
bureau		,		,		
Administration publique	3260	9,9	1514	12,8	4774	10,7
Enseignement	10664	11,3	5471	12,3	16135	11,6
Santé et Action sociale	5775	9,3	5148	10,7	10923	9,9
Activités à caractère collectif ou	1762	6,4	703	8,3	2465	6,9
personnel						
Services domestiques	5869	7,6	9612	6,5	15481	6,8
Autres services	24256	7,6	11992	9,0	36248	8,0
Correction territoriale	3107	6,5	1610	8,4	4717	7,1



XI.4.7. PROFESSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Globalement, il est observé que la prévalence du handicap est plus élevée chez « les employés de type administratif » (12,1%), « les membres de l'exécutif et des corps législatifs, les cadres supérieurs de l'administration publique, les dirigeants et cadres et le personnel des services » (11,2%) et « les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche » (9,5%).

Cette situation est similaire pour les hommes et les femmes. En effet, chez les hommes il s'agit respectivement de 10,7%, 10,3%, 9,3%, contre 14,1%, 12,4% et 9,8% pour les femmes.

Par contre, les prévalences les plus faibles sont enregistrées chez « les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal » (6,6%) et « les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage » (6,1%). Il en est de même pour les hommes où ces taux sont respectivement de 6,4% et 6,0%. Cependant, parmi les femmes, la prévalence des « artisanes et ouvrières des métiers de type artisanal » s'établit à 7,8%, tandis que pour les « ouvrières et employées non qualifiées », il est de 7,7%.

Tableau 11.12: Prévalence du handicap (%) par profession selon le sexe

		Sexe			Ensemble		
Profession	Mase	culin	Fé	minin	LIIS	emble	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	
Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres	10,3	5 032	12,4	4 761	11,2	9 793	
Professions intellectuelles et scientifiques	8,8	75 485	9,1	64 419	8,9	139 904	
Professions intermédiaires	8,8	58 731	9,5	61 848	9,1	120 579	
Employés de type administratif	10,7	2 458	14,1	21 95	12,1	4 653	
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	7,3	23 528	11,7	35 274	9,5	58 802	
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche	9,3	55416	9,8	21 377	9,5	76 793	
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	6,4	33 821	7,8	6 075	6,6	39 896	
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	6	11 702	9,3	432	6,1	12 134	
Ouvriers et employés non qualifiés	7	231 166	8,2	402 480	7,7	633 645	
Autres	7,2	58 875	7,7	50 074	7,4	108 948	
Ensemble	7,5	556 213	8,6	648 935	8,1	1 205 148	

XI.4.8. STATUT SOCIOECONOMIQUE DES MENAGES AYANT UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Il ressort du tableau 10.13, en terme d'effectif, qu'il y'a plus de personnes en situation de handicap vivant dans des ménages ayant un niveau de vie moyen (74 456), faible (64 142) ou très faible (15 199). En outre, la prévalence augmente en fonction du niveau de vie. Ainsi, elle s'évalue à 9,7% dans le groupe des personnes vivant dans des ménages ayant un niveau de vie très élevé et 7,8% pour ceux ayant un niveau de vie élevé. Elle ne dépasse pas 7,3% pour les autres quintiles de bien-être.

Tableau XI-14 : Prévalence du handicap (%) par statut socioéconomique du ménage selon le sexe

Statut socioéconomique du	Mas	culin	Fér	minin	inin Ensemble	
ménage	Effectif	%	Effectif	Effectif %		%
Très faible	37 594	7,1	36 862	7,4	74 456	7,2
faible	31 510	6,7	32 631	7,1	64 142	6,9
Moyen	7 211	7,0	7 988	7,7	15 199	7,3
Elevé	3 543	7,6	3 957	8,1	7 500	7,8
Très Elevé	5 982	9,6	6 865	9,8	12 846	9,7

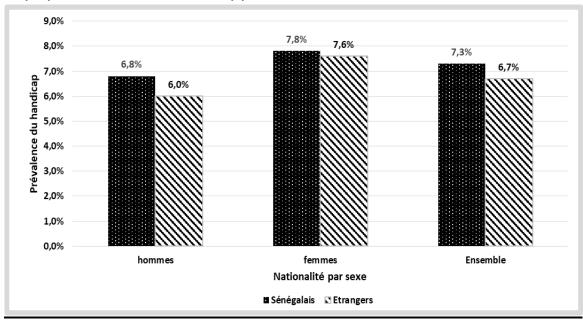
Source: ANSD. RGPH-5, 2023

XI.5. PREVALENCE DU HANDICAP SELON LA NATIONALITE

Selon la nationalité, la prévalence du handicap est légèrement plus élevée chez les sénégalais (7,3%) comparé aux étrangers (6,7%).

Quel que soit le sexe, la prévalence est plus élevée chez les sénégalais (6,8% pour les hommes et 7,8% pour les femmes) que chez les étrangers (6,0% pour les hommes et 7,6% pour les femmes).

Graphique XI-7 : Prévalence du handicap par sexe selon la nationalité





CONCLUSION

Au Sénégal, la prévalence du handicap est de 7,3% en 2023, ce qui signifie que 73 Sénégalais sur 1 000 souffrent d'un handicap quelconque. Les individus de sexe féminin sont les plus concernés avec 87 hommes pour 100 femmes en situation de handicap.

Par ailleurs, les formes de handicap les plus répandues concernent les difficultés à voir (3,87%) et à marcher (3,33%). Sur le plan régional, ce sont les régions de Ziguinchor (9,8%) et de Saint-Louis (9,7%) qui enregistrent les plus grandes proportions de handicap. L'analyse selon l'état matrimonial a mis en évidence une prévalence accrue chez les veufs/veuves (31,8%) à l'opposé des célibataires (5,1%).

En définitive, l'analyse de la prévalence du handicap dans diverses catégories socioprofessionnelles a permis de cerner les caractéristiques socio-économiques et culturelles de ce groupe vulnérable. Les informations issues du recensement appellent donc à une attention particulière dans la prise en charge des personnes vivant avec un handicap dans les questions liées à l'emploi, à l'éducation, à la formation et à l'alphabétisation.





ANSD

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie



Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL



(+221) 33 869 21 39 Fax: (+221) 33 824 36 15